

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022**REUNION PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022**

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H40'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 10 novembre 2022 ouverte. Je passe la parole aux chefs de groupe pour les excusés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur RASSAA, avez-vous des excusés ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Madame Marie-Christine SCHEEN est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- On est au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ, Chef de Groupe.- Madame COLOMBINI est hospitalisée et Messieurs BAGCI et DECERF sont dans les bouchons, à 200 mètres, ils vont arriver.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe.- On est au complet

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de Groupe.- Madame BASTIN se gare.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé**III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe et au vote de l'Assemblée provinciale sur les documents budgétaires 2022 et 2023.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL , Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2022).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Réponses du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe et aux documents budgétaires.

M. LE PRESIDENT.- Ce mardi 8 novembre, nous avons entendu les interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2022-2023.

J'invite Madame la Députée provinciale – Vice-Présidente Katty FIRQUET à la tribune, pour nous faire part des réponses du Collège provincial aux interventions des chefs de groupe et aux documents budgétaires.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Je m'adresse à vous pour la 5^{ème} et avant-dernière fois de la législature.

L'exercice d'aujourd'hui est certainement, et vous vous en doutez, le plus complexe qu'il m'ait été donné de réaliser.

Avant d'entrer dans le cœur de mon intervention, je voudrais d'ailleurs commencer par remercier l'ensemble des services qui ont œuvré à la confection de ce budget initial 2023. Que ce soient les différents services fonctionnels qui y travaillent depuis plusieurs mois ou le service du budget qui a mis tout cela en musique.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Merci aussi, et ils le méritent bien, à nos nouveaux Directeurs général et financier. Ce budget 2023 est leur premier et il n'a pas été une mince affaire au regard de la situation pour le moins compliquée dont ils ont hérité : il a notamment fallu faire preuve d'ingéniosité pour le boucler ! Vous vous en rendez tous compte, j'en suis certaine, mais la qualité de leur expertise et des conseils prodigués au Collège provincial mérite d'être soulignée.... Merci Pierre, Merci Pierrick !

À situation que je commencerai par qualifier d'exceptionnelle, intervention traditionnelle.

Vous vous souviendrez en effet que, si pour le budget 2021 j'avais pris la position d'un Bourgmestre en exercice, pour le budget 2022, j'avais souhaité écrire au Gouvernement wallon.

Cette année, j'ai réfléchi à la meilleure manière de faire passer les messages que le Collège souhaitait vous transmettre cet après-midi. J'avais encore plusieurs idées, n'ayez crainte.

Chers Collègues, la situation est telle, aujourd'hui et pour les années à venir, que la plus grande clarté est requise, que la plus grande transparence est nécessaire et que la plus grande attention doit nous guider.

Madame Gaillard, tu ne mangeais pas... pas encore... ah non, tu as fini.... Mme Gaillard, avant d'entrer dans le vif de mon propos, je vais directement en profiter pour revenir sur l'essence de votre exposé.

J'aurais pu être taquine et vous demander si vous ne vous étiez pas trompée d'intervention, si vous ne pensiez pas être à la COP et non à Liège.

Mais, je vous l'ai dit, je me suis donné comme ligne de réaliser une intervention plus sérieuse et plus lisible et je m'y tiendrai.

Surtout que le sujet climatique que vous avez longuement évoqué est suffisamment grave et important, et ce n'est pas la maman que je suis que vous devez convaincre. Comme nous tous, je me pose des questions pour l'avenir de nos enfants.

J'estime juste, et peut-être que je me trompe, que le moment n'était pas bien choisi en tout cas pour en faire le message principal.

Malgré votre long plaidoyer, je n'ai, en effet et malheureusement, lu aucune proposition concrète sur ce que nous aurions pu ou du faire de mieux ou autrement.

Vous essayez, en outre, de diviser la majorité provinciale PS-MR et de sensibiliser ainsi le PS, prétendant qu'il n'y a rien de surprenant concernant l'aile droite de la coalition.

Madame Gaillard, lorsqu'on en est réduit à vouloir diviser ainsi une majorité c'est qu'on n'a pas d'autres armes, pas d'autres arguments à proposer. C'est bien dommage.

Plutôt que de diviser ainsi, je voudrais rappeler que c'est grâce à cette majorité PS-MR

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

stable et solide que la Province de Liège est dans la situation dans laquelle elle se trouve aujourd'hui, avec les réserves qui sont les siennes et qui lui permettent, davantage que d'autres, d'amortir encore le choc.

En clair, c'est la bonne gestion des années précédentes dont nous pouvons récolter, aujourd'hui, les fruits. Et j'ajoute, lorsqu'on propose ainsi un discours à ce point hors sujet dans le cadre du budget, c'est certainement parce qu'on n'a pas ouvert ce budget, je ne suis pas sûre que ce soit votre cas, et qu'on se dit qu'en restant général, ça « passera ».

Si vous changez le mot « Province » par « Ville », ça c'est une analyse personnelle, dans votre discours, je pense que vous pourrez l'utiliser lors des débats budgétaires à Huy, le mois prochain.

Madame Gaillard, je n'ai pas eu la chance de lire le livre de Paul Magnette, pas encore du moins. Cependant, en entendant votre intervention et vos demandes d'orienter des moyens budgétaires suffisants pour prendre la mesure des défis de demain, et de nouveau, je vous rejoins en partie sur le fond, j'ai repensé à cette remarque relevée par Emmanuel Macron, certainement reprise par d'autres, et qui rappelle la difficulté de concilier fin du monde et fin du mois. Si je fais référence à cela, c'est pour faire le lien, aussi, avec la gestion de crise dont vous parliez.

À son niveau, la Province de Liège essaye de survivre, aujourd'hui, à la fin de l'année, aux charges dont je vais longuement parler, de survivre à la fin de l'exercice budgétaire, de survivre à la fin de la mandature, de survivre à la prochaine DPR sans doute aussi.

Si je fais le parallèle entre votre intervention et Emmanuel Macron, c'est pour évoquer le quotidien des citoyens bien sûr, mais également pour rappeler les difficultés qui sont les nôtres.

Vous savez, si la Province disposait de 100 ou de 200 millions en boni, elle pourrait faire des choix et la transition écologique serait certainement une priorité, encore davantage qu'aujourd'hui.

Mais, aujourd'hui, vous n'ignorez pas que, si la Province lutte contre les changements climatiques d'une part, elle doit, d'autre part, encore et toujours lutter pour justifier de son utilité, pour sa survie, pour l'avenir de ses missions et de son personnel.

Si on n'avait pas, comme vous dites, une Ministre ou une DPR qui nous saigne, on aurait peut-être eu davantage de marge à consacrer à ces politiques écologiques.

Enfin, soyons de bon compte. Si je souscris en partie à vos propos comme je vous l'ai dit, et si cela ne peut être une excuse, vous conviendrez tous que la Province n'est certainement pas l'acteur qui doit être en première ligne pour mener le combat.

Elle fait cependant le job. Monsieur Cappa l'a rappelé en détaillant, notamment, le budget dédié aux projets générateurs d'économie d'énergie.

J'en reviens au fil de mon intervention.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Ne tournons pas autour du pot, on l'a dit en commission : la situation est catastrophique.

Lors de sa présentation, le Directeur financier vous a indiqué que la situation actuelle nous plaçait 2 ans avant les scénarios les plus pessimistes étudiés par son équipe, quand le Collège a établi sa trajectoire pour faire face à la reprise progressive du financement des zones de secours. En clair, 2 années d'avance sur un scénario catastrophique où nous aurons épuisé nos réserves. Deux années d'avance sur un plan qui a commencé il y a seulement deux ans, puisque la reprise des zones de secours est effective depuis 2020, seulement.

Monsieur Lejeune, le Collège n'a pas attendu qu'en guise d'intervention mardi, vous nous lisiez presque exclusivement les conclusions de l'avis légal du Directeur financier, pour prendre la mesure de la situation et partager, comme vous, son inquiétude.

Je me dois, ici, de formuler quelques précisions introductives. Précisions qui, pour certaines, ont déjà été communiquées les années précédentes. La situation n'ayant malheureusement guère évolué, et je le regrette, il me semble pertinent de revenir dessus.

Il n'y a, aujourd'hui, toujours pas eu le moindre vote au Parlement wallon sur la reprise, par les Provinces, du financement des zones de secours. Et les Provinces n'ont, en outre, toujours aucune idée du sort qui leur sera réservé après 2024.

Ce manque d'informations ne facilite pas le travail budgétaire qui, par définition, se doit d'être le plus anticipatif possible, surtout dans une situation aussi compliquée et tendue que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Je me permettrai ici une réflexion plus générale quant à cette reprise du financement des zones de secours. L'année dernière, à pareille époque, certains réclamaient une reprise, par la Province, à hauteur de 100%. Ils la réclament toujours aujourd'hui. D'autres, parfois les mêmes, réclament, auprès du Gouvernement wallon, une autre manière de calculer. Un calcul qui se rapprocherait davantage des chiffres de population et non de ce que les communes payaient jusqu'ici aux zones de secours elles-mêmes. Enfin, d'autres encore, demandent que l'intervention provinciale pour le financement des zones de secours soit indexée... La situation va devoir être clarifiée rapidement et une bonne fois pour toute afin que chacun comprenne les chiffres, les accepte et ne les remette pas en cause chaque année...

Madame Gaillard, juste une incise ici. Je ne pense pas qu'un Ministre régional, seul, veuille saigner les provinces et les rationaliser comme vous l'indiquez. Vous noterez, d'abord, que le Ministre en charge des pouvoirs locaux a changé il y a 2 ans et que celui qui porte le dossier aujourd'hui n'est pas celui qui a signé les premières circulaires. Mais, plus fondamentalement, vous admettez que cette réforme n'est pas l'apanage d'un seul homme, aussi brillant et aussi Hutois soit-il. Elle est inscrite dans la DPR et est, certainement, davantage portée par votre parti plutôt que par ceux composant la majorité provinciale. Il suffit, pour s'en convaincre et je vous invite à le faire, de suivre les débats au Parlement wallon et de voir, avec quel ton et quelles certitudes, votre collègue, Hutois toujours mais Ecolo cette fois, semble estimer que les Provinces ne servent à rien et ne se prive pas pour le dire.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

M. HOUSIAUX, Conseiller provincial (de son banc). - Un Hutois vous applaudit.

Mme FIRQUET, Députée provinciale-Vice-Présidente (à la tribune). - Vous savez que je suis de nature optimiste et que, depuis la sortie de la DPR, je n'ai eu cesse de répéter, ici ou aux collaborateurs directement, et contrairement à ce que Madame Gaillard indiquait mardi en parlant de contrainte, de répéter donc que la reprise du financement des zones de secours devait être une opportunité pour la Province de Liège.

Je n'ai rien perdu de cet optimisme, mais les différentes secousses qui nous ont successivement frappés depuis 2020 rendent la tâche si ardue, si complexe, que parfois, je m'interroge.

Vous connaissez le contexte international et la guerre en Ukraine qui provoquent une crise sans précédent, au moins depuis la seconde guerre mondiale.

Les citoyens, les entreprises, les associations, les clubs de sport, les pouvoirs publics, comme Madame Defrang l'a rappelé, nous sommes tous touchés par cette crise, par l'inflation galopante et par un pessimisme jamais vu. L'inflation de 10% pour 2022 et annoncée de minimum 6% pour 2023 a, évidemment, d'énormes impacts pour notre Institution.

À ce stade, j'en détaillerai deux. Tout d'abord, une augmentation importante – mais maîtrisée à notre échelle – de nos coûts énergétiques. Comme pour tout le monde, nos dépenses énergétiques explosent : +113%, passant de 6,8 millions au budget initial 2022 à plus de 14,5 millions à l'initial 2023.

Voyons le verre à moitié plein : la situation aurait pu être pire encore, mais grâce à l'anticipation des services provinciaux, la Province a bloqué les prix, tant pour elle que pour les pouvoirs locaux adhérents, à 100% en ce qui concerne le gaz en 2023 et 2024 et, en ce qui concerne l'électricité, à 75% pour 2023 et 100% pour 2024. Imaginez, si, sans ces « clics » tels qu'on les appelle, nos factures s'étaient davantage envolées.

Alors en réalité, nous avons limité l'augmentation à fois 2, là où d'autres sont à fois 3, fois 4 ou même fois 5 pour certaines communes... Et je rappelle que notre comportement responsable a aussi des conséquences positives pour les communes bénéficiaires de notre centrale d'achat.

Et finalement, c'est assez drôle parce que la seule qui a relevé ce travail positif des services, c'est Madame Gaillard en vantant les mérites de nos « traders » provinciaux et en les remerciant. Pour un parti qui se dresse généralement contre ces fonctions, je pense que c'était à relever.

Ensuite autre impact de l'inflation, une augmentation de nos dépenses de personnel via les multiples indexations. Selon les prévisions, ce sont entre 8 et 10 indexations de salaire qui grèveront le budget provincial entre 2021 et 2023. Bien sûr, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : ces indexations sont essentielles pour notre personnel, lui aussi, durement impacté par la hausse des prix, que ce soit pour son énergie ou pour remplir son frigo. Simplement, au niveau macro, au niveau de l'institution, ces indexations se chiffrent, chacune à 3,5 millions € pour une

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

année pleine. Multipliez-les par 6, par 8 ou par 10 et vous comprendrez l'ampleur que cela prend pour la Province.

Le Collège provincial, pressé par la reprise du financement des zones de secours, avait déjà entrepris des mesures d'économie au niveau de ses coûts de personnel. La meilleure illustration de ce travail entamé par le Collège est, sans conteste la diminution de 2,4 millions d'euros enregistrée lors de la 3^{ème} modification budgétaire 2022, une diminution qui concrétise une réduction des frais de personnel à hauteur de 6,5 millions pour l'année 2022.

Ce travail est, pour 2023, complètement englouti dans les index qui se succèdent encore et en année pleine cette fois. Mais de nouveau, voyons le verre à moitié plein de nouveau, c'est notamment grâce à ces premières mesures que les dépenses pour le personnel propre à la Province n'augmentent, pour 2023 et malgré les multiples indexations, que de 1,26% ! Autrement dit, vraiment pas grand-chose.

À côté de cette inflation, et pour rester dans ces influences budgétaires qui pèsent durement sur notre budget provincial, vous aurez remarqué que la cotisation responsabilisation passe de 7,4 millions en 2022 à plus de 31,2 millions en 2023, soit une augmentation de 23,8 millions c'est-à-dire de 317%.

C'est principalement celle-ci qui fait donc augmenter nos dépenses de personnel de 349 millions à 379 millions entre les budgets initiaux 2022 et 2023 et qui dilue du coup les efforts entrepris par le Collège depuis l'annonce de la reprise du financement des zones de secours et dont je viens de parler.

Sans vouloir jouer à Calimero, car, de nouveau, ces externalités négatives impactent tous les pouvoirs locaux, nos budgets sont, depuis plusieurs années, largement tributaires de facteurs extérieurs. Souvenez-vous pour le budget 2021, il y avait l'impact des premières mesures Covid ; Pour le budget 2022, les inondations ; Et, pour le budget 2023 : les coûts énergétiques, les indexations salariales et l'explosion de la cotisation de responsabilisation. Pour la Province, bien sûr, nous pouvons ajouter, depuis 2020, la reprise du financement des zones de secours.

L'année dernière, tel un mauvais présage, et Madame Gaillard s'en souvenait puisque, inconsciemment peut-être, elle a repris cette formulation, je vous indiquais que le Collège provincial était un Collège de gestion de crises, au pluriel : crise sanitaire, crise des inondations, crise des zones de secours toujours.

Que dois-je donc ajouter cette année ? Gestion de crises encore et toujours... la marge de manœuvre est donc réduite, voire inexistante pour le reste, pour d'éventuelles politiques et nouveaux projets qui voudraient être menés. Clairement, nous slalomons entre les icebergs, nous tentons de les éviter les uns après les autres en espérant avoir, enfin, une mer dégagée face à nous.

Avec tous ces éléments qui s'imposent à nous, quoi qu'on en dise ou quoi qu'on en pense, nos dépenses augmentent de 9,54%, passant de 460 millions à 504 millions alors que, dans le même temps, nos recettes n'augmentent que de 6,84%, passant de 460 millions à 488 millions.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

C'est donc conscient de ces divers éléments que le Collège provincial a dû construire un budget 2023 qui tienne la route et qui soit en équilibre !

Mesdames et Messieurs, prenant en compte toutes ces externalités et lorsque les différents services ont rentré leurs projets de budget, incluant les dépenses dites obligatoires et incompressibles, un besoin de 48 millions d'euro était identifié pour équilibrer notre budget.

48 millions, uniquement pour équilibrer un budget. Pas pour mettre en place de nouveaux services, pas pour offrir de nouvelles perspectives notamment en matière énergétique, pas non plus pour engager du personnel. Non, uniquement pour équilibrer et faire face à ces externalités qui s'imposent à nous.

Clairement, la nécessité d'aller encore plus loin que ce que nous avons déjà entamé jusqu'ici s'est imposée à nous.

Je rappellerai que, jusqu'ici, le Collège entreprenait un colossal travail de réduction des dépenses de chaque Département. Les efforts consentis commençaient à porter leurs fruits puisque, par exemple, certains Départements comme ceux du Député Président ou du Député en charge des Infrastructures arrivaient déjà aux 15% d'économies à réaliser pour digérer la reprise du financement des zones de secours.

Je vous ai parlé des dépenses de personnel qui, toute autre chose restant égale par ailleurs, diminuent comme nous avons pu le voir avec la 3^{ème} série de modifications budgétaires.

Un autre chiffre illustre, lui aussi, ce travail qui donne ses premiers résultats : les dépenses de fonctionnement général qui passent de 39,9 millions en 2021 à 38,2 millions au budget initial 2022 et 27,7 millions au budget initial 2023, soit une nouvelle diminution de 1,49% ! Vous voyez que nous étions, je pense, sur la bonne voie. L'objectif était atteint chez certains, mais il n'est clairement plus suffisant et d'autres solutions ont dû être trouvées.

Quelles sont ces solutions ? Que devait faire le Collège ? Notre travail était et est toujours guidé par une ligne rouge : préserver le personnel en place. Ainsi, chaque collaborateur a conservé son emploi. Ceci est aussi rendu possible, par le non remplacement de certains départs naturels, que ce soient des départs à la pension ou des agents qui quittent volontairement définitivement l'Institution. Une ligne rouge et un objectif : prioriser les dépenses du budget extraordinaire pour ne garder que les investissements dans des projets ayant déjà démarré et ceux visant à réduire notre consommation énergétique. Une ligne rouge, un objectif et une priorité : n'altérer ni la continuité, ni la qualité du service public offert.

Concrètement, Monsieur Lejeune, ce ne sont pas seulement 2 pistes que le Collège a ainsi suivies, mais bien 3 leviers principaux qui ont été retenus afin d'équilibrer le budget qui vous est proposé.

Premièrement, une recette de 4 millions supplémentaires provenant des centimes additionnels au précompte immobilier... non pas, rassurez-vous, par une augmentation des CAPI, mais par l'inscription d'un pourcentage de perception plus important par rapport aux prévisions

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

de la Région.

Cette recette a été discutée en 2^e commission : en clair, la Région enrôle ces CAPI, elle communique préalablement un montant escompté aux pouvoirs locaux qui l'encodent dans leur budget. Traditionnellement, nous étions plutôt prudents. Nous le restons (comparativement aux autres Provinces) et nous faisons le choix d'inscrire un montant correspondant à 95,2% du montant ainsi communiqué par la Région.

Deuxièmement, M. Lejeune, une recette escomptée de 4 millions d'euros, de nouveau, provenant des droits fiscaux en instance. La Province attend, en effet, de nombreux montants dus de part et d'autre et dont la perception d'une partie d'entre eux en 2023 pourrait s'élever, en les additionnant, à 4 millions d'euros.

Et troisièmement, un prélèvement de 38,2 millions d'euros sur nos réserves. En effet, si c'est 12,4 millions qu'il a fallu prélever pour équilibrer le budget ordinaire propre, il fallait également en prélever 26,4 pour équilibrer l'exercice global. Ce prélèvement de 38,2 millions est important, il est peut-être inédit même. Il est la conséquence des externalités dont je vous ai parlé et des balises que nous nous sommes fixées. Ce prélèvement n'est, bien sûr, pas sans conséquences sur l'état de nos réserves puisque celles-ci passeraient de 134 millions au 31 décembre 2021 à 95 millions au 31 décembre 2023, avec une diminution de plus de 28% uniquement sur cet exercice budgétaire.

Soyons lucides, la situation des réserves est inquiétante. Elle n'est cependant pas dramatique. Nos réserves ont, en effet, déjà été largement plus basses, à 61 millions il y a 6 ans et ce n'est que depuis 2021 qu'elles ont repassé le cap symbolique des 100 millions d'euros. Mais, clairement, si ce seul indicateur n'est pas si négatif que cela, les perspectives peu encourageantes à moyen et long termes doivent nous tenir en alerte.

L'institution est à un tournant puisque, jusqu'ici nos bons résultats et notre saine gestion nous permettaient d'alimenter nos réserves pour financer tout ou partie de notre budget extraordinaire alors qu'aujourd'hui, vous aurez compris que, malgré nos résultats et notre bonne gestion, nous sommes tout de même obligés d'aller puiser dans nos réserves pour financer notre exercice propre, c'est-à-dire pour payer le personnel, les frais de fonctionnement, les dotations aux zones de secours...

Comme le Directeur financier vous l'a indiqué, et comme vous l'avez presque tous relevé, à rythme constant, les réserves seront épuisées dans 3 ans ! Il nous reste donc trois ans pour trouver, davantage encore de solutions pérennes pour assurer notre avenir. Rappelons, par ailleurs, que pour l'élaboration de notre budget 2024, nous devons prendre en compte que notre participation dans les zones de secours s'élèvera à 60% de la part communale, pour un montant de 41,6 millions d'euros et que, vraisemblablement, le fond des provinces sera alors dépassé puisque, cette année, nous recevons 36 millions, soit 5 millions et demi de moins que ces 41 millions.

Enfin, à côté de ces éléments que vous voyez directement dans le budget et qui ont été présentés en 2^{ème} commission, le Collège a travaillé sur d'autres pistes :

D'abord, la réduction, en tout cas pour 2023 et 2024 de la cotisation à la SPI.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Monsieur Lejeune, je vais répondre ici à vos questions sur les intercommunales.

Vous indiquez, et je peux partiellement en convenir, que la note de politique générale est laconique sur le sujet « intercommunale/participation ». J'en profite d'ailleurs pour remercier, aussi, les services ayant assisté le Collège dans la rédaction de cette note de politique générale.

Je serai un peu plus longue ici que ce qu'il y a dans la note, notamment sur ce volet de la SPI mais vous conviendrez que cette note n'a pas vocation à s'attarder sur chaque intercommunale. D'abord pour vous rappeler, comme me charge de le faire mon collègue Claudy Klenkenberg, que, lors de la séance de la 5^{ème} commission du 19 octobre dernier, à laquelle vous étiez présent, l'ensemble de nos participations a été exposé. Il y a été expliqué les structures pour lesquelles le Collège étudiait la possibilité de se retirer. Des documents complets vous ont d'ailleurs été remis. S'agissant du holding communal d'abord, il vous l'a bien été confirmé, avant votre passage à la tribune mardi, que la valorisation a été ramenée à 0, dès 2011 déjà !

Ensuite, effectivement, et la presse nous le rappelle régulièrement, la situation est particulièrement complexe dans deux d'entre elles : la CILE et IMMOVAL. Concernant cette dernière, le Collège s'étonne de votre étonnement. En effet, que ce soit en commission ou en séance plénière, le Collège a régulièrement fait rapport de l'évolution du dossier et il continuera à le faire aux moments opportuns. Je vous le rappelle, le but n'est pas de mettre la PRJ en péril. Soyez assuré que le Collège défend ses intérêts, notamment en s'appuyant sur l'avis d'avocats qui nous assistent dans les procédures en cours.

Je ne vais pas reprendre, ce soir, la situation de chaque intercommunale sinon nous y passerons la soirée, mais je suis certaine que Monsieur Klenkenberg se tient à votre entière disposition.

Revenons-en à la SPI. Pour ceux qui l'ignorent, la Province, comme chaque commune, participe au financement de la SPI. Ainsi, l'intercommunale fixe le montant de la participation des communes, 1,4€ par habitant pour cette année, c'est ce que certains d'entre vous retrouvent dans leurs budgets communaux. La cotisation de la Province, quant à elle, doit, au moins, être équivalente à l'addition des participations des communes. Ainsi, pour 2023, la cotisation provinciale s'élèvera à 1,55 million d'euros.

Mais, ce n'est pas tout. À côté de cette cotisation classique, les statuts de la SPI prévoient que, chaque année, la Province participe au financement de l'intercommunale via une augmentation de capital. Cette augmentation, doit, selon les statuts toujours, être au moins équivalente à la cotisation provinciale versée. Ainsi, pour 2023, cette augmentation de capital s'élèverait à 1,55 million d'euros toujours. Avec ce mécanisme, sachez qu'aujourd'hui la Province détiendrait plus de 93% des parts de la SPI alors qu'elle ne peut, décret wallon sur la gouvernance oblige, posséder que moins de 50% du pouvoir décisionnel.

Dans le contexte qui est le nôtre, le Collège provincial a souhaité, en tout cas pour les années 2023 et 2024, stopper ce double financement. Les démarches sont actuellement entreprises au niveau de la SPI pour modifier les statuts et arrêter, pour 2023 et 2024, le paiement de cette capitalisation.

Je profite de cette parenthèse sur la SPI pour remercier les administrateurs Ecolo et

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Engagés qui ont compris la démarche initiée au Conseil d'administration de l'intercommunale et qui l'ont soutenue par leur vote. La justification de la proposition du Collège est la même que celle qui a guidé l'ensemble de nos travaux budgétaires. Puisse cette position exprimée à la SPI être répétée cet après-midi. J'y reviendrai... C'était quand même la même démarche...

Par cette démarche initiée à la SPI, nous voulons, d'une part, montrer que la Province ne peut et ne veut plus être considérée simplement comme cette vache à lait qui finance et se tait, mais aussi, d'autre part, imposer à la SPI une réflexion quant à ses missions et à son cadre d'actions qui, d'aucun en conviendront, est certainement devenu illisible et redondant par rapport aux missions d'autres opérateurs économiques de notre Province, pensons à Ecetia, à Noshag, ou même à l'A.I.D.E., ... Finalement, ce qui est imposé à la Province quant à la redéfinition de ses missions pourrait certainement être imposé à davantage de pouvoirs publics et à certaines intercommunales pour commencer. Sans doute l'ensemble de l'offre de services des acteurs économiques locaux doit-elle être repensée dans son ensemble.

Ensuite, à côté de la SPI, le Collège a travaillé sur le 2^e pilier de pension. J'y reviendrai pour son implication, évidemment positive, pour les collaborateurs contractuels, mais, au niveau de l'institution, c'est une réduction de la facture de la cotisation de responsabilisation à concurrence de 50% du coût du 2^{ème} pilier et une suppression de la pénalité qui est escomptée. Ainsi, d'ici 2027, c'est une économie nette de 46 millions d'euros qui sera engrangée grâce à l'adhésion à ce 2^{ème} pilier de pension !

Monsieur Lejeune, s'agissant de la note de politique générale, vous trouvez également que celle-ci est prolixe de mots comme « rationalisation immobilière, rationalisation efficiente des bâtiments... ». Et selon vous, « lorsqu'on en dit trop, on n'en fait pas assez... ». Ça, Monsieur Lejeune, c'est pour les hommes ou pour les frites McCain... « ce sont ceux qui en parlent le plus... » et vous connaissez la suite.

Monsieur Lejeune, la Province est comme une vieille tante assise aux repas de fin d'année, comme ce vieux meuble qui prend les poussières dans le salon. Elle sait ce qu'elle veut, et quand elle le dit, elle le fait. Des bâtiments sont donc en vente, d'autres le seront encore prochainement suite aux déménagements et rassemblements qui s'opèrent depuis ce lundi. Ceci dit, dans le cadre du marché qu'est une vente, nous sommes tenus à la confidentialité des échanges. Mon collègue André Denis me rappelle cependant que le sujet est régulièrement abordé en 4^{ème} Commission et qu'il vous propose de faire un point « actualisé » sur la situation de la mise en vente de certains bâtiments lors d'une prochaine réunion de sa commission.

En ce qui concerne les 19 degrés dans les bâtiments, la question a été abordée lors du dernier Conseil. Mon Collègue André Denis, de nouveau, nous rappelle qu'une note a été adressée début octobre à l'ensemble des responsables d'établissement pour les informer de la diminution des consignes de chauffe de 2°C lors de la relance des chaudières pour cet automne/hiver, on restera ainsi dans les températures de confort, quelle que soit l'affectation des locaux. Pour les chaudières gérées par télégestion, l'opération utile à cette modification a d'ores et déjà été effectuée. Pour celles nécessitant une manipulation manuelle sur l'écran de la chaudière elle-même lors de la relance, le travail est en cours, des agents se déplacent sur les différents sites pour ce faire.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

En ce qui concerne le cadastre énergétique, mon collègue André Denis, toujours, m'indique que plusieurs opérations nous permettent de surveiller « énergétiquement parlant » notre bâti. D'abord notons que nous mettons actuellement en place la télédétection des compteurs afin de connaître nos dépenses exactes en énergie (gaz, eau et électricité). Ensuite, avec les Provinces de Luxembourg et de Hainaut, nous avons développé un outil web commun de cadastre et de suivi énergétique : celui-ci permet d'avoir une vision précise et adaptée aux domaines provinciaux des consommations en matière de gaz, d'eau, d'électricité et de mazout d'en assurer la bonne gestion, d'identifier rapidement les éventuelles consommations anormales et d'y apporter des réponses techniques adéquates. Enfin, nous avons aussi prévu d'avoir recours à un bureau de conseil spécialisé en stratégie énergétique afin d'affiner notre approche du parc immobilier provincial et d'en être le meilleur gestionnaire possible en regard de la crise énergétique et des enjeux environnementaux actuels. Avec tous ces choix certains plus importants que d'autres, le Collège peut, aujourd'hui, vous présenter un budget dans lequel recettes et dépenses s'équilibrent. Ce budget est difficile, mais il tient la route et garde le cap de l'équilibre.

À côté des éléments compliqués dont je viens de parler, je voudrais cependant aussi relever quelques notes d'optimisme. Effectivement, même s'il y en a peu, des raisons de se réjouir sont présentes dans notre budget. Ainsi, le budget extraordinaire, qui consacre de vrais leviers politiques est toujours crédité de 38 millions d'euros pour les travaux. Ce n'est pas anecdotique, 38 millions d'euros Monsieur Rassaa, ce n'est pas un budget en mode mineur et le Collège est fier de pouvoir dire que des projets, portés de longue date, seront menés à leur terme.

Mais, en plus de ces dépenses en investissements au budget extraordinaire, le Collège a également pensé au personnel.

Comme je vous l'ai dit les années précédentes, les différentes crises que nous avons connues, que ce soit le Covid ou les inondations, ont eu un mérite : rappeler à tous que le personnel provincial est présent, disponible, motivé, qu'il sait s'adapter aux aléas du quotidien et qu'il sait travailler.

Le Collège n'oublie pas ces collaborateurs et veille, tant à leur épanouissement professionnel qu'à leur avenir. En ce qui concerne leur épanouissement professionnel, plus que jamais, la mobilité interne se développe au sein de l'institution provinciale. Concrètement, plus une semaine ne se passe sans qu'une offre d'emploi, j'insiste : une offre, en mobilité interne, ne soit communiquée aux collaborateurs provinciaux. Ceux qui le souhaitent, et qui répondent bien sûr aux critères des offres publiées, peuvent ainsi se réorienter. Changer de services et voir autre chose, fait parfois du bien à certains collaborateurs et nous le comprenons... l'idée du Collège est aussi d'en faire une opportunité en termes de compétences ainsi mises à profit d'un autre service : bref, c'est du win-win !

Monsieur Rassaa, vous faites fausse route lorsque vous parlez de « flexibilité imposée » aux agents. Deux précisions d'abord. Vous rappeler que dans le contrat de travail de chaque employé, un article stipule que « *l'employeur se réserve le droit, pour des raisons liées à l'organisation et/ou au bon fonctionnement de l'institution, de modifier le lieu de travail* ».

Cette clause existe, mais n'est presque jamais activée car le Collège est conscient que,

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

si l'agent n'est pas partant, cela ne marchera pas. On ne serait pas dans du win-win. Ensuite, vous indiquerez que, dans 99% des cas, le processus de mobilité est volontaire. Il ne s'agit pas d'une flexibilité imposée mais de la possibilité qui est offerte aux agents de postuler à des offres, en mobilité interne, qui s'offrent à eux. En ce qui concerne leur avenir à présent, le Collège provincial a décidé d'une mesure forte, déjà annoncée, et qui est appréciée à sa juste valeur, je pense.

Ainsi lorsque la nouvelle proposition d'Ethias concernant l'entrée dans le 2^{ème} pilier est arrivée, il a souhaité y répondre favorablement afin de valoriser, davantage encore, ce personnel provincial. Dès cette année, puisque la mesure est rétroactive, le personnel contractuel de la Province de Liège bénéficie donc d'un deuxième pilier de pension.

Cette décision impacte directement la pension, et donc le pouvoir d'achat, des travailleurs provinciaux contractuels puisque, grâce à ce deuxième pilier, la pension d'un agent contractuel se rapprochera, autant que faire se peut de la pension d'un agent statutaire.

Par contre, Monsieur Rassaa, si je ne serai pas très longue sur votre amendement budgétaire qui, comme le veut le règlement, sera discuté en commission, sachez que le Collège est bien conscient des difficultés actuelles rencontrées par le personnel provincial, comme pour chaque citoyen, je pense.

Je vous rappellerai, ici, que le Collège, durant les premiers pics de la pandémie de Covid et les premiers confinements, avait décidé de ne jamais recourir au chômage temporaire et que les employés provinciaux ont, toujours, continué à percevoir 100% de leur salaire. Ça n'a pas été le cas partout, même dans certains pouvoirs publics.

Ces deux mesures, mobilité et deuxième pilier, contribuent à maintenir l'attractivité de la Province de Liège comme employeur. Si la Province engage, il est vrai, moins qu'avant – voire plus du tout – elle prend soin du personnel en place et tente de le valoriser au mieux. Vous l'aurez compris, pendant que certains organisent des vendredis de la colère, d'autres mettent leurs vendredis à profit pour travailler, en Collège, sur les pistes pour maintenir une institution provinciale sur les voies, des services de qualité et un emploi stable aux travailleurs provinciaux.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, j'en arrive désormais à la conclusion de cette intervention qui, comme je vous l'ai annoncé en introduction, s'est révélée bien plus traditionnelle que les autres années.

Plus traditionnelle et plus pessimiste également. La situation est-elle compliquée ? Est-elle à étudier ? Est-elle compromise ? Je me posais la question au moment de préparer cette intervention et d'en choisir la tonalité. Il n'y a qu'une seule réponse que je vous ai déjà donnée en commençant : la situation de l'institution provinciale est, aujourd'hui, catastrophique.

J'ai bien entendu les intentions de votes des trois groupes de l'opposition. Il n'y a, malheureusement, pas vraiment de surprise. Mais ce soir, en conclusion de cette intervention, je vous demanderai de prendre un peu de hauteur, un peu de recul.

De sortir des chiffres et de regarder ce budget avec humilité – comme les membres du

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Collège ont dû le faire – et de vous, de nous dire : avec cette reprise du financement des zones de secours, avec ces factures énergétiques qui augmentent, avec ces multiples indexations qui explosent les frais de personnel, qu'aurions-nous pu faire d'autre ? Qu'aurions-nous fait de mieux ?

Si nous, Ecolo, Engagés, peut-être même PTB, avons été membres du Collège, qu'aurions-nous fait d'autre que ce Collège PS-MR n'a pas fait ? Quelle autre recette aurions-nous trouvée ? Quel lapin aurions-nous pu sortir de notre chapeau ?

J'ai entendu vos interventions respectives et il y avait, notamment dans le chef des Engagés, un réel travail d'analyse qui mérite d'être souligné. Il faut aller plus loin, vous l'avez tous dit, avec des nuances.

Les Engagés ont indiqué d'abord que le Collège avait fait le job, dans une optique de continuité. Maintenant le taux pour les centimes additionnels et conservant son talon d'Achille, les dépenses de personnel.

Le PTB proposant, lui, de taxer les surfaces de bureau tout en admettant que le rendement de celle-ci ne remplacerait pas celui du précompte immobilier.

Cette taxe, petite parenthèse Monsieur Rassaa, ne fait pas partie de la nomenclature des taxes pour les Provinces et va à l'encontre du gel fiscal voulu par la Région. Sa perception engendrerait des moyens budgétaires conséquents or les taxes doivent être rentables si non dissuasives. Elle frapperait, par ailleurs, différemment les parties du territoire provincial et serait dès lors discriminatoire. Voilà quelques arguments communiqués par mon collègue Claudy Klenkenberg. Il me rappelle, en outre, que l'ensemble de ces éléments a été expliqué en long et en large lors de la commission, décidément tu en dis des choses à tes commissions, d'octobre dernier.

Ecolo, enfin, nous reprochant de ne pas répondre aux exigences du Ministre qui veut saigner les provinces et les rationaliser. Pour Ecolo, il faut un recentrage des missions et ne pas se limiter à la volonté de réduction de 15%. Mais concrètement donc, que proposez-vous ?

De diminuer les taxes ? L'équilibre aurait été encore plus difficilement atteint. De tailler dans les dépenses de personnel, de rationaliser ou d'opérer une « réorganisation rationnelle » ? J'ai repris vos mots. De beaux mots. Mais concrètement, j'y reviens. On fait quoi ? On fait comment ? Pour diminuer, encore plus qu'aujourd'hui les dépenses de personnel, comme on n'engage plus, il faudrait licencier. Licencier, ça répondrait, peut-être à la demande des Engagés. Et ça permettrait la réorganisation demandée par Ecolo.

Allez-y donc. Dites-nous. Combien d'agents ? Quels profils ? Quels services ? Iproms ? Les Sports ? La Culture ? La Formation ? Comment le justifie-t-on ? Ou supprime-t-on des services tout en gardant alors des collaborateurs à ne rien faire ?

Je rappelle, aussi, que, dans ses premières notes sur la reprise du financement des zones de secours, le Gouvernement wallon souhaitait « examiner les possibilités de faciliter la mobilité volontaire des agents provinciaux de la fonction publique locale vers la fonction publique régionale ». On n'a rien vu venir.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Qu'aurions-nous pu faire d'autre donc ?

À mon niveau, en toute humilité de nouveau, je ne vois pas.

Je pense, très sincèrement, que le Collège, aidé par les services, par le Directeur général provincial et le Directeur financier, a fait le maximum pour présenter un budget à l'équilibre tout en préservant le personnel provincial et en garantissant la qualité des services offerts.

Et donc, partant de ce constat, ce soir je formule un vœu. : prenons de la hauteur, prenons du recul, sortons des postures politiciennes, des polémiques stériles, regardons la situation avec intelligence et lucidité et faisons preuve de solidarité. Je n'ai ni l'âge, ni l'expérience de Monsieur Cappa, mais j'espère ne pas être plus naïve non plus. Évidemment, personne ne se réjouit de puiser dans ses réserves. Personne ne pense que c'est une bonne nouvelle de les amputer ainsi de 28%.

Personne ne se félicite que ces mêmes réserves, à allure constante, soient nulles dans 3 ans. Mais, aujourd'hui, je vous le demande, avons-nous d'autres choix ? Je souhaiterais donc, en ces temps de crise, que ce soit pour l'institution, mais également et surtout finalement pour l'ensemble de la population, que le Conseil provincial reste uni face aux défis qui s'imposent à nous. Que le Conseil provincial, dans son ensemble, vote ce budget de crise, de rupture aussi, et montre au personnel, qu'il est uni derrière lui et travaillera pour sauvegarder son emploi mais aussi pour garantir la qualité des services rendus aux citoyens ! Que le Conseil provincial, dans son ensemble, vote ce budget de crise et montre à la population que les responsables politiques peuvent encore être unis et dépasser les polémiques stériles.

Unis, solidaires et responsables. Responsable comme Monsieur Cappa l'a souligné et non trop prudent ou manquant d'ambition comme que Monsieur Lejeune l'a laissé entendre par une citation. Je pense que nous devons nous serrer les coudes. Qu'il ne sert à rien, aujourd'hui, d'appeler à la fin des Provinces ou à la fin de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par exemple, pourquoi pas.

« Coopérer ou périr » disait Madame Gaillard citant Antonio Guterres. Comme pour le climat, l'avenir de la Province, de ses missions et de son personnel nécessite que nous soyons responsables et unis. J'espère que, Mme Gaillard, vous voulez coopérer car je ne peux imaginer que vous vouliez que la Province et ses missions périssent.

Et je terminerai par une citation tirée de *l'Anomalie* – en plus, ce titre se prête bien à la situation budgétaire de l'année à venir : « *Le vrai pessimiste sait qu'il est déjà trop tard pour l'être* ».

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention.

Si personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion sur les documents budgétaires

22-23/001 à 012 et nous pouvons passer au vote.

VI.- Votes sur les documents budgétaires 2022-2023

Document 22-23/001 : Budget provincial 2022 – 3^e série de modifications.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/001).

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 6 voix pour et 5 abstentions ? ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2022 – 4^e série.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/002).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/003).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/004).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/005).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 10 voix pour et 2 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/006).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 10 voix pour et 2 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/007).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 11 voix pour et 1 abstention ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/008).

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 10 voix pour et 2 abstentions ? ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/009).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 10 voix pour et 2 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2023 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/010).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention ? ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO.

Qui est contre ? Le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 22-23/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2023.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/011).

Pour rappel, la deuxième Commission proposait d'adopter le budget 2023 par 6 voix pour et 5 abstentions.

Nous allons à présent procéder au vote, par appel nominal.

Je vous demande de répondre OUI, NON ou ABSTENTION à l'appel de votre nom.

M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire (de son banc). -

BAGCI Mustafa	Oui
BASTIN Astrid	Non
BRODURE-WILLAIN Muriel	Oui
CAPPA Serge	Oui
CIALONE Thomas	Oui
COLOMBINI Deborah	excusée
CRAEN Catharina	Non
DE BARROS Aline	Non
DECERF Alain	Oui
DEFRANG-FIRKET Virginie	Oui
DEGEY Maxime	Oui
DELREZ Marc	Non
DENIS André	Oui
DUBOIS Guy	Oui
EL HAJJAJI Hajib	Non
ERNST Serge	Non
FERNANDEZ Miguel	Oui
FIRQUET Katty	Oui
FRANCOIS Nathalie	Non
FRENAY Murielle	Non
GAILLARD Sandrina	Non
GILLARD Luc	Oui
GRAINDORGE Isabelle	Oui
GUCKEL Irwin	Oui
HARTOG Pol	Oui
HOUSIAUX Alexis	Oui

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

HUMBLET Isabelle	Oui
KLENKENBERG Claude	Oui
LACOMBLE Catherine	Non
LEBEAU Caroline	Non
LEJEUNE Jean-Denis	Non
LEJEUNE Luc	Non
LEONARD Roland	Oui
LUX Valérie	Oui
MAGNERY Marc	Non
MEURENS Jean-Claude	Oui
MONVILLE Marie	Non
MOUKKAS Assia	Non
MÜLLER Daniel	Oui
NANDRIN Sabine	Oui
NEVEN-JACOB Chantal	Oui
NYSSSEN Didier	Oui
OSSEMANN Alfred	Oui
PIRON Grégory	Non
RASSAA Rafik	Non
RENSON Carine	Oui
SAMEDI Isabelle	Non
SCHEEN Marie-Christine	Non
SCHROBILTGEN Jacques	Non
SOHET Vinciane	Oui
THANS-DEBRUGE Anne	Oui
THREINEN Odette	Non
VANDEBERG Victoria	Oui
VANDEBURIE Julien	Non
WISLEZ Daphné	Non
JADOT Jean-Claude	Oui

M. LE PRESIDENT.- C'est par 31 OUI, 24 NON et 0 ABSTENTION, que le Conseil adopte le budget 2023.

(Applaudissements)

Document 22-23/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2023 – 1^{re} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour actualisé (document 22-23/012).

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission qui je le rappelle, proposait d'adopter cette résolution par 7 voix pour et 5 abstentions ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 2022

Qui s'abstient ? Le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGES-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 24 novembre 2022 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17H45'.